Décision n° 2020-1167 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 15 octobre 2020 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 octobre 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-1167
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 octobre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401987	ADVENIS PROPERTY MANAGEMENT	92 PUTEAUX	1 UHF
198702341	M GUYON MICHEL	88 ST ETIENNE-LES-REMIREMONT	1 VHF
198800166	SKI CLUB LE BONHOMME	68 LAPOUTROIE	1 VHF
198910239	SERIS SECURITY	34 SAINT-JEAN-DE-VEDAS	2 UHF
199401419	MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	75 PARIS 15	2 UHF
199701887	ITIREMIA	75 PARIS 12	1 UHF
199800562	SERIS SECURITY	34 BALARUC-LE-VIEUX	1 UHF
199901867	PARAPENTE REUNION	97 SAINT-LEU	1 VHF
200201437	ITIREMIA	13 AIX-EN-PROVENCE	1 UHF
200201439	ITIREMIA	84 AVIGNON	1 UHF
200201440	ITIREMIA	13 MARSEILLE 1	1 UHF
200300638	ALSTOM POWER SERVICE	93 LA COURNEUVE	1 UHF
200301860	SOCIETE DES TRANSPORTS LIBOURNAIS	33 LIBOURNE	2 UHF
200400752	ENTREPRISE JEAN-PIERRE ROSSI ET FILS	81 PONT-DE-LARN	1 UHF
200600365	BULL SAS	91 MASSY	2 UHF
200800083	SERIS EUROPE SECURITE INDUSTRIE MONTPELLIER	34 MONTPELLIER	1 UHF
200800590	SERIS SECURITY	44 NANTES	1 UHF
200801540	ITIREMIA	31 TOULOUSE	1 UHF
200900711	FEDERATION FRANCAISE DE SKI	38 HUEZ	2 VHF
200900712	FEDERATION FRANCAISE DE SKI	74 CHAMONIX-MONT-BLANC	2 VHF

Annexe à la décision n° 2020-1167
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 octobre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200900856	SERIS SECURITY	56 LORIENT	1 UHF
200901179	SERIS SECURITY	35 RENNES	1 UHF
200901180	SERIS SECURITY	56 VANNES	1 UHF
200901183	SERIS SECURITY	29 BREST	1 UHF
200901186	SERIS SECURITY	72 LE MANS	1 UHF
201000754	Q-PARK FRANCE	92 BOULOGNE-BILLANCOURT	2 UHF
201001010	SERIS EUROPE SECURITE INDUSTRIE MONTPELLIER	34 BEZIERS	1 UHF
201100082	SERIS EUROPE SECURITE INDUSTRIE GRAND SUD	66 CLAIRA	1 UHF
201101591	SERIS SECURITY	06 SAINT-LAURENT-DU-VAR	2 UHF
201200319	SERIS SECURITY	79 NIORT	1 UHF
201200389	EIFFAGE GENIE CIVIL	78 VIROFLAY	5 VHF
201200392	EIFFAGE GENIE CIVIL	78 VIROFLAY	2 VHF
201200393	EIFFAGE GENIE CIVIL	78 VIROFLAY	2 VHF
201200466	SERIS SECURITY	29 QUIMPER	1 UHF
201200829	SNC SPORTS EN SEINE	76 ROUEN	3 UHF
201400144	EIFFAGE GENIE CIVIL	78 VIROFLAY	2 VHF
201400394	BOIS & MATERIAUX	44 BOUGUENAIS	1 UHF
201500407	GORON SA	93 PANTIN	2 UHF
201501136	REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURMALET	65 BAGNERES-DE-BIGORRE	8 VHF
201600271	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	70 SORANS-LES-BREUREY	1 UHF
201600963	SERIS SECURITY	34 BALARUC-LE-VIEUX	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-1167
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 octobre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201700490	SENTINELLES FRANCE SECURITE PRIVEE	94 VILLEJUIF	1 UHF
201700600	EIFFAGE GENIE CIVIL	13 LA CIOTAT	9 UHF
201701372	SERIS SECURITY	69 LYON 3	1 UHF
201800551	ARGEDIS	38 VOREPPE	1 UHF
201900012	SERIS SECURITY	38 SALAISE-SUR-SANNE	1 UHF
201900391	SERIS SECURITY	03 MOULINS	2 UHF
201900392	SERIS SECURITY	36 CHATEAUROUX	2 UHF
201900763	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	37 VEIGNE	1 UHF
201900873	LEGENDRE GENIE CIVIL	44 BOUGUENAIS	1 UHF
201901058	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	58 NEVERS	1 UHF